

Mairie
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D122024

Nombre de membres en

Exercice :	27
Présents :	22
Votants :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Constatant que le Compte Administratif Assainissement 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 665 158.21 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 665 158.21 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2024, compte 002.

- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 97 810.00 € en dépenses.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240328-D122024-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024